

TAXE D'APPRENTISSAGE

ENGAGEZ-VOUS AUX CÔTÉS DE L'IUT 1 GRENOBLE

& Formons ensemble vos collaborateurs de demain !



iut1.univ-grenoble-alpes.fr



LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

un soutien essentiel pour notre IUT

POURQUOI ?

En versant votre taxe à une ou plusieurs formations de l'IUT 1 de Grenoble, vous permettez de :

- développer des formations répondant à vos nouveaux besoins
- vous associer au maintien qualitatif de nos investissements pédagogiques
- améliorer la qualité de nos formations grâce au renouvellement et l'acquisition d'équipements technologiques performants

Acquisitions et projets d'équipement :

MICROSCOPES ÉLECTRONIQUES A BALAYAGE –
MACHINES DE TRACTION CAPTEUR 5KN – STATIONS DE
MESURE AUTOMATIQUE – CENTRE D'USINAGE 5 AXES –
BAINS THERMOSTATIQUES – ANALYSEURS DE SPECTRE...

NOS FORMATIONS :

- **8 DUT** : Chimie
Génie Civil – Construction Durable,
Génie Électrique et Informatique Industrielle
Génie Mécanique et Productique
Génie Thermique et Énergie
Mesures Physiques
Métiers du Multimédia et de l'Internet
Réseaux et Télécommunications
- **15 mentions de Licences Professionnelles et 19 parcours**

L'IUT 1 de Grenoble
en quelques chiffres...

2200

étudiants en formation
initiale

300

stagiaires en formation
continue

430

enseignants du
monde professionnel

90

personnels
administratifs et
techniques

210

enseignants-
chercheurs et
enseignants

VERSEMENT : MODE D'EMPLOI

Toutes les formations de l'IUT 1 sont habilitées à percevoir la part HORS QUOTA (barème) destinée à subventionner les établissements d'enseignement au titre des catégories A et B

A QUI ?

Vos versements sont à adresser à l'Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) de votre choix.

QUAND ?

Avant le 1er mars

51%

FRACTION RÉGIONALE

Destinée aux conseils
régionaux

23%

HORS QUOTA

Destinée aux établissements habilités
dont l'IUT1 Grenoble

65% ▶ Catégorie A pour les DUT
(Diplôme Universitaire de Technologie)

35% ▶ Catégorie B pour les
Licences Professionnelles

26%

QUOTA

Destinée aux CFA
et Sections
d'apprentissage

CHOISISSEZ L'IUT 1 DE GRENOBLE

Devenez **partenaire** et participez
à la **réussite** de nos **formations**





COMMENT ?

Indiquez sur le bordereau de déclaration :

- le bénéficiaire : IUT 1 Grenoble - Service financier
151 rue de la Papeterie
BP 67
38402 Saint-Martin d'Hères cedex
(code UAI : 0381516S)
- le nom de la formation que vous souhaitez soutenir
- le montant de votre versement

Libellez votre titre de paiement :

- à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Grenoble Alpes
- ou par virement à Trésor Public Grenoble
n° compte 38000 0000 1001586 41
IBAN FR76 1007 1380 0000 0010 0158 641
BIC TRPUFRP1

Cette taxe peut également faire l'objet d'un versement en nature (matériel destiné aux enseignements pédagogiques).

Merci pour le soutien que vous voudrez bien nous accorder. Pensez à préciser l'affectation de votre versement, par mail, à l'adresse suivante : iut1.financier@univ-grenoble-alpes.fr

CONTACT

IUT 1 de Grenoble
151 rue de la Papeterie BP 67
38402 Saint-Martin d'Hères cedex

Service Relations Entreprises & Alternance
iut1.rea@univ-grenoble-alpes.fr
Tél 04 76 82 53 21



IUT 1 GRENOBLE
Certifié pour l'activité
Formation Continue
et Apprentissage



iut1.univ-grenoble-alpes.fr